

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **19 septembre 2022**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**  
Nombre de pouvoirs : **8**

Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD et Mme Michèle VALIBUS.

**Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD à M. Philippe PELAT ; Mme Mady JUNISSON à Mme Michèle VALIBUS ; Mme Céline PARRAIN à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; M. Adrien SEIXAS à M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20220926-011

**Matière :** 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

**Objet :** **AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION « OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES » (ORT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 157 de la loi portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 ;

Vu la trame de la convention de l'ORT et la mise en forme du diagnostic et des fiches actions matures pour la Ville d'Ussel ;

Considérant la nécessité de procéder à la signature de la convention ORT ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- **Approuver les termes de la convention-cadre ORT ;**
- **Approuver le périmètre d'intervention de la future opération de revitalisation de territoire, jointe en annexe de la présente délibération ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention, ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la transformation de la convention d'adhésion PVD en une convention cadre « ORT », pour une durée de cinq ans à compter de la signature de l'arrêté préfectoral afférent ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation de la convention ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention destinée à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire.**

*Fait en Mairie d'Ussel, le 26 septembre 2022*

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20220926-DL20220926-011-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022  
Date de mise en ligne : 28/09/2022



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE